



**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES**

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT REGVSAD-2010-189

Loi sur les cités et villes, L.R.Q. chap. C-19

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance du conseil municipal du 15 février 2010 a été adopté le Règlement intitulé :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2010-189 AU MONTANT DE 650 000 \$ POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

Ce règlement a également été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, ce 26 avril 2010. Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible au Service du greffe situé au complexe municipal au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures, durant les heures normales de bureau.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 7^e jour de mai 2010

M^e Caroline Nadeau, greffière adjointe
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

www.ville.st-augustin.qc.ca